



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 29 avril 2014, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Robert, Président.**

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre cette séance ordinaire du mardi 29 avril 2014 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe ad interim, ainsi que du Conseil général également au complet.

Absents excusés

-

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Jean-Marc Robert indique que pour éviter tout mal entendu, toute remarque ou question doit être posée lors de la lecture des comptes ou respectivement du budget (point n°2 de l'ordre du jour de ce soir) et non au point n°12 aujourd'hui, vu qu'il n'en existe pas, ce qui fût le cas lors de la dernière séance du Conseil général où normalement, le Président n'aurait pas dû accorder la parole à un membre du PLR même si cela concernait la sécurité routière.

Autre précision toujours par rapport à la dernière séance du Conseil général, Monsieur le Président Jean-Marc Robert a omis de proposer si l'entrée en matière était combattue, ce qui est purement et simplement un oubli de sa part raison pour laquelle il présente ses excuses.

Monsieur le Président Jean-Marc Robert constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté et ajoute le point n°12 « Information du Conseil communal » :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013,
2. Comptes de l'exercice 2013,
3. Demande d'autorisation de signer la convention relative au Guichet Social Régional,
4. Demande d'un crédit de fr. 14'600.- permettant le remplacement du véhicule du service des eaux,
5. Demande d'un crédit de fr. 435'192.- permettant le changement des conduites d'eau dans le secteur ouest de la localité et l'extension du réseau,
6. Demande d'un crédit de fr. 32'000.- permettant le changement des anciennes fenêtres de l'immeuble Industrie 5 et la mise aux normes du réseau électrique,
7. Demande d'un crédit de fr. 14'000.- permettant le remplacement des Velux à Grande rue 58,
8. Demande d'avis du Conseil général face à l'escalier situé auprès de Grande rue 27,
9. Demande d'un crédit de fr. 45'000.- permettant la réfection du ralentisseur situé à la hauteur de Prairie 20,
10. Cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel du prêt bancaire sollicité par la « Société coopérative de l'Hôtel du Cerf »,
11. Nomination du bureau du Conseil général,
12. Information du Conseil communal.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Didier Barth souhaite que le mot « plébiscité » soit remplacé par « sollicité », de dont prend note l'administrateur communal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

2. Comptes de l'exercice 2013

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** donne la parole à Madame Muriel Jeanneret pour le parcours des différents chapitres.

Monsieur Cédric Schwab indique que le Conseil communal à l'honneur de présenter des comptes positifs. Il s'agira néanmoins de ne pas effectuer un maximum de dépenses et voter des crédits à tort et à travers car de grands investissements attendent les autorités communales, tels que le séparatif des eaux ou le trottoir le long de la Grande rue. L'Etat projette aussi de refaire la route cantonale qui traverse le village. Si ce projet abouti, le réseau d'eau serait complètement à refaire sur ce tronçon.

0. Administration : excédent de charges de fr. 359'742.99.

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 159'572.25.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'479'017.55.

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 151'378.30.

4. Santé : excédent de charges de fr. 32'550.70.

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 641'728.61.

6. Trafic : excédent de charges de fr. 579'607.20.

Concernant les travaux exécutés par les employés communaux, **Monsieur Gian Carlo Frosio** indique qu'en ce moment, ils réfectionnent le trottoir au bout de la rue de l'Industrie. Comme l'a dit Monsieur Cédric Schwab auparavant, le Conseil communal doit veiller aux dépenses. Il paraît alors judicieux au Conseil communal dans la mesure du possible de confier aux employés communaux certaines tâches, ce qui ne signifie pas que le Conseil communal coupera le robinet au niveau des entreprises. Dans ce cas précis, c'est Monsieur Charles-Albert Schneider qui a démonté le trottoir et qui est en train de poser les pavés. Par la suite, il est clair que ce sera une entreprise de génie civil qui va faire les travaux d'enrobé.

Concernant les travaux exécutés par Monsieur Gian Carlo Frosio pour la commune l'hiver passé, il s'agissait de travaux urgents sur un regard de route avec le feu vert du Président du Conseil communal. Il n'y avait pas d'entreprise à disposition et Monsieur Gian Carlo Frosio conçoit qu'il n'avait pas le droit de le faire, mais vu l'urgence, le Conseil communal n'avait pas le choix, sauf de prendre une entreprise externe.

Concernant le problème survenu dans la fosse du service des eaux aux abattoirs un vendredi après-midi, Monsieur Gian Carlo Frosio précise qu'il était de passage avec la machine. Ce n'était pas de gré de cœur, mais il fallait le faire et il est intervenu par le biais de son entreprise uniquement pour dépanner et trouver le problème. La suite des travaux sera réalisée par le service des eaux et la maison Winkenbach et Morgan Ruffieux pour la maçonnerie. Il s'agissait d'une intervention dans le but unique de dépanner le village et en aucun cas pour confier du travail à l'entreprise de Monsieur Gian Carlo Frosio durant son mandat de Conseiller communal.

Par rapport à ce qui précède, Monsieur Gian Carlo Frosio a distribué à chaque Conseiller général des photographies d'un regard qui a été mal fait il n'y a pas si longtemps sur la route cantonale par une entreprise agréée. Le cadre est très mal scellé et le coffrage est resté au fond de la chambre. En voyant cela, Monsieur Gian Carlo Frosio se demande si les entreprises concernées travaillent correctement, raison pour laquelle le Conseil communal a confié aux employés communaux le scellement des regards. D'une part, le coût est moindre et du point de vue de la qualité, étant donné que c'est Monsieur Gian Carlo Frosio qui a expliqué le travail, il ne se passe pas trop mal.

Une autre photographie distribuée à chacun montre une fouille obturée avec un enrobé. Normalement, avec une règle de 4m de long, la tolérance maximale est de 4mm. On constate sur cette photographie que sur une distance de moins d'un mètre, il y a 30mm de flash, ce qui n'est pas dans les règles de l'art. Tout ceci explique pourquoi certaines choses au niveau de certains travaux ont été modifiées par le Conseil communal. Monsieur Gian Carlo Frosio indique encore que des erreurs arrivent à tout le monde, mais il désire remettre l'église au milieu du village et ne pas casser du sucre sur les employés communaux qui font certains travaux car préférable au niveau du coût. Au niveau de la qualité, il n'y a pas grand-chose à redire par rapport aux travaux effectués par les employés communaux.

Monsieur Yvan Botteron revient sur l'intervention de Monsieur Gian Carlo Frosio dont il apprécie la transparence puisque ce dernier a admis qu'il avait effectué un certain nombre de petits travaux pour la commune. Monsieur Yvan Botteron comprend parfaitement l'urgence de certaines situations et que des Ponliers puissent ne pas être disponibles pour faire ces travaux-là. Il n'empêche que cela pose un sérieux problème en matière de marchés publics notamment, puisqu'il s'agit-là d'une attribution de gré à gré et qu'en général, l'adjudicateur ne peut pas être soumissionnaire. De plus, une autorité se devrait en principe d'être exemplaire, ce qui s'est vu récemment dans un cas complètement différent d'un député qui a dû démissionner vu qu'il n'avait pas rempli sa fiche d'impôts. Le Parti Libéral-Radical a grincé des dents lorsqu'il a appris cela et il était normal de le préciser rapidement ici ce soir. Le PLR ose espérer qu'il s'agisse d'exceptions et notamment des dernières exceptions car cela pose réellement un problème sur le plan légal voire étique.

Concerne la deuxième partie de l'intervention de Monsieur Gian Carlo Frosio, **Monsieur Yvan Monard** estime que s'il s'avère effectivement que certains travaux n'ont pas été effectués dans les règles de l'art, un contrôle peut être fait de la part du responsable du Conseil communal de ce dicastère-là. Les entreprises sont tenues d'effectuer des travaux dans les règles de l'art; si ce n'est pas le cas, on peut leur demander de les refaire. Monsieur Yvan Monard ne pense pas qu'il soit judicieux et utile d'éliminer les entreprises pour former les employés communaux pour avoir un travail de meilleure qualité. Il suffit qu'ils soient contrôlés et demandés d'être refaits dans les règles de l'art si ce n'est pas le cas. Monsieur Yvan Monard s'oppose fermement à ce qu'on demande aux employés communaux de faire des travaux qui pourraient être faits par des entreprises de la commune. Il pense que ce n'est pas du tout le rôle d'une commune qui est de faire vivre ses concitoyens et ses entreprises, car sans entreprise dans un village, le village ne vivra pas très bien et très longtemps. Monsieur Yvan Monard pense personnellement qu'il s'agit d'une erreur et trouve que la tendance devrait s'inverser prochainement pour que cela fonctionne mieux.

Monsieur Gian Carlo Frosio rappelle que le but n'est pas de supprimer le travail confié aux entreprises et pense que toutes les entreprises ont assez de travail (hormis cet hiver). C'est dans le cahier des tâches des employés communaux de faire certaines interventions. Ils ne vont pas aller poser du noir (à part du reflashage). D'un point de vue financier, le Conseil communal ne peut pas mandater une entreprise pour la moindre des petites choses. Dans les communes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et ailleurs, les employés communaux posent les regards, les scellent, posent des bordures. Les travaux d'enrobés et plus importants ont été attribués à des entreprises locales ou externes ou en sous-traitance. Monsieur Gian Carlo Frosio ne voit de ce fait pas où est le souci majeur car sinon, on n'a plus besoin de nos employés communaux.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise qu'il ne faut pas avoir peur que les entreprises du village n'aient plus de travail. Il y a tellement de choses à faire dans ce village que si nous pouvons faire un tout petit peu par nous-mêmes certaines petites choses, c'est aussi de l'argent qui reste pour faire les multiples tâches que nous n'arrivons pas à faire. Il y a par exemple un travail énorme à fournir au niveau des escaliers et du PGEE.

Monsieur Yvan Monard indique qu'il ne s'agit pas d'une question de peur mais d'une question de principes.

Concernant la qualité du travail et des photographies transmises, **Monsieur Martial Roulet** rappelle que des travaux ont dû être refaits suite à des travaux réalisés par des employés communaux il n'y a pas si longtemps que ça.

Monsieur Simon Kammer revient sur la précision de Monsieur Gian Carlo Frosio concernant le fait qu'il faille occuper les employés communaux et pense aux finitions lors de la tonte de l'herbe aux alentours de la rue de la Citadelle et des bancs et estime que les employés communaux ont d'autres chats à fouetter que de prendre du travail externe.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 45'674.25.

Monsieur Gian Carlo Frosio revient sur l'intervention de Monsieur Jean-Paul Cruchaud concernant le ramassage du vieux papier lors de la dernière séance. La commune a écrit à Monsieur Guillaume Maire qui est le responsable à qui Monsieur Gian Carlo Frosio cède la parole.

Monsieur Guillaume Maire indique que suite à la séance du 10 décembre 2013, au nom des Cadets des Ponts-de-Martel, il a tout de suite pris les choses en mains et a envoyé une lettre au Conseil communal afin de demander ce qui était le mieux de faire; continuer ainsi ou prendre d'autres mesures. Le Conseil communal a répondu qu'il était judicieux d'avoir les enfants soit à côté des camionnettes ou soit assis dans les véhicules lors des ramassages du vieux papier, chose qui a été faite pas plus tard que samedi. Aucun enfant n'a été convoqué pour ce dernier ramassage car il était trop dangereux que les enfants soient à côté des camionnettes et qu'ils restent à côté des camionnettes lors des déchargements. Les Cadets ont tout de même été un peu surpris et déçus de la manière et du ton qui a été utilisé lors de cette intervention. Monsieur Guillaume Maire précise encore que contrairement à ce qui a été dit, les ramassages sont uniquement un petit pécule financier pour les Cadets qui gagnent plus d'argent en participant à d'autres manifestations qui ont lieu au village, mais il est bien sûr exclu de rompre la convention signée avec le Conseil communal en 2006 et les Cadets continuent volontiers de rendre ce service à la population.

Concernant le traitement de l'eau usée, **Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que le chapitre y relatif puise toujours un petit peu à la réserve. Bien que la station d'épuration n'ait que 35 ans, il s'agit d'une vieille dame qui commence à approcher de la retraite. Le PGEE et son règlement ont déjà été votés, mais pas grand-chose n'a été réalisé si ce n'est quelques petits travaux du côté des abattoirs. Le Conseil communal discutera prochainement avec le canton, l'idée étant de

commencer à appliquer le PGEE, c'est-à-dire à sortir les eaux claires des égouts. Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle que le projet était devisé à 9 millions et que la confédération va octroyer des subventions jusqu'à une certaine date. La commune des Ponts-de-Martel est une des dernières du canton à avoir élaboré son PGEE et beaucoup de communes commencent à appliquer des mesures, comme les Brenets. Il faudra entreprendre ces travaux pour pouvoir bénéficier des 40% de subventionnement possible. L'idée est de faire ce PGEE gentiment aussi en fonction des travaux tels que le cheminement piétonnier qui est prévu afin de sortir cette eau depuis les abords du village pour qu'elle vienne de moins en moins à la STEP. Il s'agirait de prolonger la STEP d'environ 10 ans. Elle fonctionne actuellement bien. Des analyses avec les abattoirs avant la rénovation ont été faites et nous verrons ce qui se passe maintenant que les nouveaux abattoirs sont en fonction. Il n'y a pas de souci comme de l'arrivée de sang à la STEP et il sera possible de la rallonger de 10 ans avant de refaire une nouvelle STEP. Il s'agira d'un investissement de plusieurs millions en plus du PGEE. Après seulement 20 ans, la commune de La Sagne a dû refaire sa station d'épuration et il avait été imaginé de ne refaire qu'une STEP pour la Vallée, mais cela s'est avéré impossible. Il s'agira alors de créer une STEP uniquement pour Les Ponts-de-Martel. Lorsqu'il y aura moins d'investissements à faire sur l'eau, il serait peut-être bien d'augmenter la taxe d'épuration et baisser la taxe de l'eau, ce qui engendrerait un bilan quasi neutre pour les consommateurs. Ce qui précède représente les intentions du Conseil communal pour les 5 à 10 ans à venir.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud revient sur son intervention en fin de la dernière séance du Conseil général et indique qu'il n'y avait aucune attaque personnelle vis-à-vis de l'association des Cadets. Par rapport à sa formation dans le cadre du service du feu et dans le cadre de la formation sanitaire qui s'y rapporte, il pense être plus souvent confronté à des cas d'accidents. Il accorde que la méthode et le langage n'était peut-être pas adapté, mais si cela a permis d'éviter un accident dans les années avenir, il ne le regrette pas.

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 76'708.90.

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'605'979.93.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation des comptes de fonctionnement**, la **récapitulation des comptes par nature** et **les comptes de bilan** sont parcourus sans susciter de remarque.

Lors du passage en revue des **comptes des investissements**, **Monsieur Laurent Jeanneret** aimerait savoir pourquoi les parois du Temple n'ont pas été rénovées comme prévu et si cela va se faire.

Monsieur Cédric Schwab rappelle qu'il s'agissait d'une intention d'investissement du Conseil communal. Un crédit sera présenté au Conseil général au moment voulu afin de refaire ces façades. La façade ouest est principalement concernée.

Suite à cela, **les comptes des investissements du patrimoine financier** et la **récapitulation par nature des comptes des investissements** sont parcourus sans susciter de remarque.

Lors du passage en revue du tableau des amortissements, **Madame Angèle Durini** signale une erreur au niveau du solde au 31 décembre de la ligne relative à la réfection du Chemin de La Roche dont Madame Muriel Jeanneret prend note.

Suite à cela, la **clôture du compte administratif** est parcourue sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** donne la parole à Madame Judith Jean-Baptiste, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Suite à cela, **Monsieur Vincent Robert** indique que le Parti Démocratique Indépendant se réjouit de la bonne tournure des comptes de l'exercice 2013. Cela démontre qu'une politique rigoureuse et attentive porte ses fruits sans devoir forcément arriver à des coupes drastiques, voire même à un régime d'austérité. Le PDI remercie chaleureusement le Conseil communal ainsi que l'administrateur et son équipe pour la bonne tenue des comptes et du travail fourni, ainsi que pour la clarté du rapport.

Madame Aline Botteron indique que le Parti Libéral-Radical félicite le Conseil communal pour le travail fourni lors de ce dernier exercice. Le Conseil communal est aussi remercié pour le respect du budget qui, comme évoqué lors de la séance de groupe du PLR, est une chose extrêmement difficile, complexe et très souvent aléatoire. Il peut y avoir un jour des bonnes surprises et des dépenses imprévues le lendemain qui remet tout en question. Le PLR remercie également l'administrateur communal et son adjointe que Madame Aline Botteron profite de féliciter pour la naissance de son petit garçon, pour la tenue des comptes ainsi que pour les autres travaux effectués tout au long de l'année, pour l'attention qu'ils accordent à chaque citoyen venant au bureau communal, que ce soit pour une demande particulière ou un mécontentement. Le Parti Libéral-Radical remercie particulièrement Madame Muriel Jeanneret qui remplace Madame Corinne Maire durant son congé maternité et qui s'est chargée de préparer les comptes 2013 et d'en faire le rapport.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti Socialiste et Libre est très satisfait des comptes 2013. Il est vrai qu'avec un excédent de recettes de fr. 233'416.-, on ne peut qu'avoir le sourire. Comme le souligne le Conseil communal dans son rapport, nous ne devons malgré cela pas nous emballer et faire de grands projets de dépenses. Néanmoins, c'est avec sérénité qu'il est possible d'accepter dès aujourd'hui des investissements durables pour les infrastructures. Le PS est également très content que la dette communale diminue depuis plusieurs années. La prévoyance sociale reste un point négatif des comptes communaux des Ponts-de-Martel. Le PS espère vivement que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourront trouver des alternatives pour juguler ces hausses constantes de l'aide sociale. Le Parti Socialiste et Libre constate aussi que l'augmentation des coûts des structures d'accueil et de la petite enfance ne sont pas forcément négatifs. Ces coûts sont à mettre en balance avec l'augmentation des revenus des impôts des personnes physiques. En effet, si les deux parents contribuent au revenu familial, les impôts sont forcément plus importants. En conclusion, le PS remercie chaleureusement les Conseillers communaux pour leur très bonne gestion des deniers publics.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Cédric Schwab** remercie le Conseil général pour la confiance témoignée et espère qu'elle perdurera envers le Conseil communal. Il remercie également Madame Muriel Jeanneret pour avoir repris ces comptes en cours de route, ce qui n'a pas été facile.

3. Demande d'autorisation de signer la convention relative au Guichet Social Régional

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Pascal Humbert-Droz apporte quelques précisions concernant cette convention relative au Guichet Social Régional (GSR). Cette convention a pour but de répondre à différentes législations cantonales, notamment à la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales. Cette loi a été adoptée par le Grand Conseil en 2005 et oblige les communes à se regrouper afin de créer des guichets sociaux régionaux. 8 guichets se sont ouverts, notamment un à La Chaux-de-Fonds, au Locle, au Val-de-Travers, au Val-de-Ruz, au Littoral-ouest, à Neuchâtel et l'Entre-deux-lacs. Cette mise en place des GSR s'est échelonnée en trois étapes. La première étape a eu lieu en 2007 où les communes des Ponts-de-Martel et de La Sagne signaient une convention avec la Ville de La Chaux-de-Fonds concernant le regroupement au niveau de l'aide sociale. Une deuxième étape en 2009 concernait la signature d'une deuxième convention pour regrouper cette fois-ci les agences AVS/AI de La Chaux-de-Fonds, de La Sagne et des Ponts-de-Martel. Nous arrivons maintenant à la troisième étape. Cette demande d'autorisation prévoit une nouvelle convention qui remplace les deux précédentes. Cette finalisation génère malheureusement une augmentation de coûts pour notre commune, ce que le Conseil communal regrette fortement. Cette augmentation, qui est due à l'engagement d'employés dans les services chaux-de-fonniers a déjà été communiquée au Conseil général dans le rapport du budget 2014. La commune des Ponts-de-Martel a payé une facture de fr. 33'800.- pour 2013 pour ce guichet régional. Le budget 2014 annonce un montant de fr. 41'000.-, ce qui fera une augmentation de fr. 7'200.-. De plus, notre comptable, Madame Corinne Maire, ne s'occupera plus des tâches administratives relatives à ce guichet social, ce que le Conseil communal regrette aussi. Cette besogne représentait environ deux heures de travail par mois, mais les employés communaux ne chôment pas pour autant. Il est en effet prévu que notre bureau communal se charge prochainement, contre rémunération bien sûr, de la comptabilité de la crèche des Ponts-de-Martel. La nouvelle convention prévoit le maintien du déplacement des assistants sociaux et conseillers AVS dans notre commune. La répartition des coûts de ce GSR est en fonction du nombre de dossiers. Ces trois dernières années, 36 dossiers étaient actifs aux Ponts-de-Martel en 2011 avec 56 bénéficiaires; 31 dossiers en 2012 pour 49 bénéficiaires; 28 dossiers en 2013 pour 45 bénéficiaires. Cette convention stipule également que le Conseiller communal en charge des affaires sociales siège dans la commission de gestion de l'action sociale, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Cette convention peut être dénoncée à la fin de chaque année. Cela dit, la commune des Ponts-de-Martel est contrainte à accéder à un GSR, mais la collaboration avec La Chaux-de-Fonds se passe très bien jusqu'ici et le Conseil communal souhaite continuer avec eux, raison pour laquelle cette demande d'autorisation est présentée au Conseil général.

Monsieur Yvan Botteron indique que le Parti Libéral-Radical, lorsqu'il a reçu ce rapport, a eu quelques hésitations à l'accepter. Elles ne portaient pas sur le fond car la tendance actuelle nous est imposée par la tendance actuelle à tout vouloir centraliser et ils sont devenus une réalité et notre commune devra s'y plier. L'hésitation du PLR a plutôt été sur la forme de ce rapport. En effet, bien qu'il salue la volonté du Conseil communal de fournir des rapports succincts, celui semblait un petit peu léger. En effet, après quelques explications rapides, l'exécutif demande l'autorisation de signer une convention. Le PLR se demandait alors quel était le contenu de la convention et s'il pouvait donner sans autre ce pouvoir au Conseil communal sans savoir, dans les grandes lignes, si cette convention vaut la peine d'être signée. Le PLR a confiance en le Conseil communal, mais la mise en place des GSR n'est pas allée de soi. En effet, il y a eu beaucoup de cafouillages au mois de janvier lorsque les choses se sont mises en route sans parler du comportement du personnel vis-à-vis des usagers qui était parait-il relativement critiquable. Si la Ville de La Chaux-de-Fonds est chargée de la gestion des guichets qui nous concernent, alors notre commune est partie prenante sur le plan financier et les montants qui sont distribués aux bénéficiaires des différentes aides sociales, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de francs par année, ce qui n'est pas anodin. Cependant, après une bonne discussion en séance de groupe, le PLR était satisfait et les informations données toute à l'heure ont amplifié cette satisfaction. Il soutiendra cette demande tout en invitant le Conseil communal à rester extrêmement attentif aux coûts de gestion de cette structure qui semble parfois grande et

potentiellement gourmande. Le Parti Libéral-Radical se demande si dans d'autres situations dans lesquelles il s'agit de ramener des prestations dans des communes avoisinantes, il s'agirait de se poser la question de savoir si Val-de-Travers aurait des propositions intéressantes. En conclusion, le PLR accepte cet arrêté mais garde les yeux ouverts tout en invitant le Conseil communal à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

4. Demande d'un crédit de fr. 14'600.- permettant le remplacement du véhicule du service des eaux

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Maurice Calame aimerait donner quelques explications concernant cet achat, puisqu'il a transparu que ce véhicule n'était pas très loin du village. Lors de l'élaboration du budget l'année passée, le Conseil communal a oublié d'intégrer le remplacement de ce véhicule dont l'expertise devait être passée cette année. En février, ce véhicule a été convoqué à l'expertise et le garage qui suit ce véhicule a clairement affirmé qu'il ne valait pas la peine de garder cette voiture de plus de 15 ans. Le meilleur à faire était de demander une expertise technique uniquement afin de le prolonger jusqu'à mi-juillet. En février, le Conseil communal a réfléchi au successeur de ce véhicule et il est très vite apparu que si le Conseil communal se décidait rapidement, il obtiendrait un rabais de fr. 1'500.- si le contrat de vente était signé avant la fin février, ce qui ne laissait pas le temps de convoquer le Conseil général. D'autre part, la marque Peugeot faisait pour les communes un rabais de fr. 4'500.- et il fallait aussi se dépêcher, car il n'y avait plus qu'un véhicule correspondant aux critères du Conseil communal disponible en Suisse. Le Conseil communal a alors décidé d'acheter ce véhicule et de le passer simplement dans les comptes et d'expliquer le dépassement du budget ultérieurement. Le Conseil communal a alors réfléchi à cela et a voulu être transparent avec le Conseil général en lui soumettant une demande de crédit. Monsieur Jean-Maurice Calame admet que sur la forme, le Conseil communal n'a peut-être pas fait tout juste mais pense qu'il y avait un gros gain au vue du bas coût de ce véhicule neuf. Le Conseil communal a aussi réfléchi à un véhicule électrique qui correspondrait bien aux besoins d'un fontainier, mais la plus value est tout de suite de fr. 10'000.- à fr. 12'000.-. La question se posera alors dans 10 à 12 ans pour autant que le service des eaux existe encore et que Les Ponts-de-Martel soient encore une commune...

Madame Angèle Durini précise qu'en effet, le Parti Libéral-Radical avait discuté lors d'une séance de groupe que le Conseil communal aurait très bien pu effectuer cet achat qui se situe dans ses compétences et remercie le Conseil communal de soumettre cette proposition. De plus, le PLR estime aussi que la manière de faire du Conseil communal dans ce dossier n'est pas très adroite, mais néanmoins, il ne s'opposera pas à cet achat.

Monsieur Laurent Jeanneret indique que le Parti Démocratique Indépendant trouve sympathique de la part du Conseil communal d'avoir annoncé cet achat au travers d'une demande de crédit même que le Conseil communal aurait pu passer cet achat dans les comptes de fonctionnement.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il avait dit que si le Conseil général refusait ce crédit, il rachèterait ce véhicule !

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

5. Demande d'un crédit de fr. 435'192.- permettant le changement des conduites d'eau dans le secteur ouest de la localité et l'extension du réseau

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il s'agit d'un dossier extrêmement complexe et compliqué qui lui a pris beaucoup d'énergie et de temps. Le Conseil communal a été un peu pris de court. En effet, le Conseil communal avait beaucoup discuté l'année passée avec le Groupe E concernant la ligne électrique qu'il doit remplacer entre la Combe-Pellaton et la Grande-Joux. Le Groupe E avait initialement prévu de faire passer cette ligne aux Combes-Dernier en aérien et finalement, vu l'importance nationale du site au niveau paysage et des tourbières, il n'était pas question de laisser cette ligne en aérien. Tout d'un coup, le Groupe E a décidé d'enterrer la ligne, ce qui est une très bonne chose, et dès le début des discussions, comme dans toutes les discussions de ce type concernant de nouvelles conduites, on demande toujours aux autres services s'ils sont intéressés. Le Conseil communal a tout de suite vu un intérêt à collaborer avec le Groupe E au niveau des conduites d'eau du fond de la Vallée car il y a à cet endroit des tuyaux de 30mm de diamètre qui n'amènent pas de débit ni de pression. De plus, il y a eu des demandes de raccordements supplémentaires de la part de Monsieur Claude Robert pour la maison qu'il rénove en limite communale et pour le futur rural qu'il projette de construire l'année prochaine et pour lequel il a des besoins d'eau. La commune de Val-de-Travers autorise la commune des Ponts-de-Martel d'alimenter ce nouvel édifice sur son territoire. Elle prendra en charge le coût des hydrantes et donnera un montant de la compétence du Conseil communal, en fonction des décomptes finaux qui seront établis. Pour savoir quelle aide financière pouvait obtenir notre commune dans ce dossier, le Conseil communal a réuni aux Ponts-de-Martel l'ECAP, le service des eaux et les améliorations foncières et il a été dit lors de cette séance que c'est la première fois les différents services se retrouvaient autour d'une même table dans une commune. Il y eu une envie des services cantonaux de participer et cela a été fructueux car le Conseil communal était parti sur une aide financière des améliorations foncières cantonales de 40% et il s'avère que le chef de service s'est bougé et nous pourrions certainement recevoir en plus une aide des améliorations foncières fédérales à hauteur de 30% supplémentaires ! Cette subvention de 70% des améliorations foncières cantonales et fédérales ne concernent bien sûr que les parties dites agricoles, mais Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle que la conduite qui sera renouvelée et étendue concerne la ferme de Monsieur Fässler, chez Madame Jeannine Robert, chez Andy Roberts, l'atelier Robert, le collège, la ferme à Jean-Marc Robert, la ferme à Jacky Robert puis les deux nouveaux objets à Claude Robert. Cela concerne alors 10 raccordements qui payeront au minimum la taxe (fr. 260.-/année) ce qui indique que le rendement n'est pas nul.

Au niveau de la consommation d'eau, le Conseil communal a regardé ce qu'il se passait là ainsi que les consommations projetées. Monsieur Claude Robert a dit qu'il prendrait de l'eau avec son nouveau rural (plus d'une centaine de bêtes). Actuellement, une ferme sur ce parcours-là est très mal desservie au niveau de la capacité des tubes maintenant; cet agriculteur a tout de même payé fr. 20'000.- en quatre ans, ce qui n'est pas rien pour une personne qui n'a pas du tout de pression et qui doit stocker son eau car la pression vient très peu. D'autres personnes prennent peu d'eau car ils ont des citernes ou des sources, mais ils payent en tout cas la taxe et un petit peu d'eau.

Monsieur le Président Jean-Marc Robert indique qu'il ne peut même pas profiter de l'eau de la commune tellement il y en a peu, chose qui devrait s'améliorer il l'espère.

Comme le Groupe E veut avancer très vite pour remettre la ligne en service avant l'hiver, **Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que la commune doit aussi avancer vite. Cette année, la commune ne mettrait que des tuyaux dans la fouille du Groupe E (environ fr. 65'000.-), ce qui laissera au Conseil communal le temps d'affiner tous les détails et de connaître exactement les subventions qui ne desservent que les parties agricoles. Il s'agit d'une chance à ne pas laisser passer.

Monsieur Loïc Perrin indique que le Parti Démocratique Indépendant a pris la décision d'encourager le Conseil communal dans sa démarche pour ce dossier et le félicite pour sa clairvoyance et l'élaboration de ce projet pour cette somme raisonnablement mince.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Gaël Maire** aimerait remercier le Conseiller communal responsable du service des eaux pour ce rapport et le travail effectué. Le PS encourage le Conseil général à soutenir cette demande de crédit.

Monsieur Simon Kammer indique que le Parti Libéral-Radical va soutenir cette demande de crédit tout en relevant tout de même que malgré ce nouveau rural, il y aura de grandes réserves de capacités d'eau, donc peu de débits d'eau supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

6. Demande d'un crédit de fr. 32'000.- permettant le changement des anciennes fenêtres de l'immeuble Industrie 5 et la mise aux normes du réseau électrique

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Comme indiqué dans le rapport, **Monsieur Didier Barth** précise qu'à la suite du décès de Madame Matthey qui est restée 45 ans dans ce bâtiment, le Conseil communal avait initialement préparé tout un rapport pour refaire intégralement cet appartement. Tout à coup, une personne a porté de l'intérêt à ce logement mais n'avait pas les moyens de le louer rénové, car la location rénovée arrivait à peu près à fr. 1'000.- sans les charges avec l'investissement qui était prévu. Cette personne étant intéressée, le Conseil communal a réfléchi à la situation a décidé de le louer dans l'état. Le loyer que payait Madame Matthey était de fr. 400.-. Le Conseil communal a augmenté ce loyer de fr. 400.- à fr. 500.- tout en enlevant deux chambres du logement. En effet, avec ce logement, initialement, il y a deux chambres à l'étage supérieur qui étaient encore incluses dans ce logement. Ces deux chambres hautes sont complètement inutilisables actuellement, dont l'électricité va simplement être débranchée car encore faite avec des fils en coton. Ces endroits-là ne seront tous simplement plus utilisés. Vu la diminution de ces deux chambres, le Conseil communal trouvait fr. 500.- un loyer raisonnable pour un appartement qui est en bon état au niveau de son allure, mais qui est complètement dépassé au niveau de ses infrastructures. En effet, à la salle de bains, on peut quasiment faire tout en même temps tellement c'est serré ! Suite à cela, il est venu la question des fenêtres car tout le reste du bureau communal a les fenêtres changées. Le Conseil communal a trouvé opportun, pendant qu'il n'y a personne, de changer toutes les fenêtres. Par là-dessus est venue encore la question de l'électricité puisqu'un contrôle électrique a eu lieu. Il s'est aussi avéré, au niveau de l'automatisation du réseau d'eau, qu'il fallait ajouter des éléments au tableau électrique. Ce tableau est bourré d'amiante et les électriciens n'osent plus le toucher. Tout cela a amené le Conseil communal à demander la présente demande de crédit pour remplacer les fenêtres et pour pouvoir mettre aux normes le tableau et aussi directement l'appartement qui avait besoin de rénovations dans ce domaine-là.

Monsieur Rolf Hostettler indique que le Parti Libéral-Radical soutient ce rapport pour la simple et bonne raison que la mise aux normes des installations électriques est indispensable et obligatoire et que l'amélioration thermique des fenêtres paraît judicieuse.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

7. Demande d'un crédit de fr. 14'000.- permettant le remplacement des Velux à Grande rue 58

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Barth indique qu'il était initialement prévu de remplacer un Velux par année sur les coûts habituels d'exploitation de la maison. Malheureusement, il s'est avéré que les travaux sur le toit étaient tout de même assez conséquents, surtout au niveau de la sécurité des ouvriers, raison pour laquelle il n'était pas réalisable d'effectuer ces travaux en trois étapes, ce qui aurait coûté beaucoup plus cher. C'est pour cette raison que le Conseil communal présente ce dossier, afin de réaliser ce changement en une seule fois.

Des Velux de dernière génération seront installés qui pourront subsister une fois que l'appartement sera peut-être rénové quand la locataire aura quitté les lieux. Les embrasures des Velux seront aussi isolées correctement, ce qui permettra alors de simplement refaire l'intérieur de l'appartement en laissant ces Velux en place et en isolant le reste de l'appartement une fois qu'il sera refait.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

8. Demande d'avis du Conseil général face à l'escalier situé auprès de Grande rue 27

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Comme l'a demandé le Conseil communal, **Madame Lise-Marieke Richard** donne l'avis du Parti Socialiste et Libre face à cet escalier. Il n'a pas été facile pour le PS de se prononcer et cette question a donné lieu à divers débats, mais ce groupe pense finalement qu'il est plus opportun de le réparer. Comme l'escalier de la Salle de Paroisse vient d'être refait, il paraît logique de continuer dans la lancée à la suite. Le Parti Socialiste et Libre pense également que cet escalier fait partie du patrimoine du village et que le retrait de cet ouvrage le défigurerait. Les frais pour détruire cet escalier et mettre à niveau le mur sont trop importants. En résumé, le PS pense qu'il est plus opportun de la conserver.

Monsieur Yvan Monard indique que le groupe PLR pense qu'il faut conserver cet escalier pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la rampe d'escalier située juste au-dessous a été réparée et le Parti Libéral-Radical trouve cohérent de réparer celle-ci puisqu'elle offre aux piétons une ligne haut-bas du village très intéressante. Le village comporte beaucoup de secteurs avec escaliers et le PLR estime que cela apporte quelque chose d'un point de vue esthétique et que cela fait en

quelques sortes partie du patrimoine de la localité. C'est pourquoi le PLR demande au Conseil communal d'opter pour un projet de rénovation qui devrait être étudié pour pouvoir se raccorder à un trottoir en direction de la prison, c'est-à-dire en direction du sud, ce qui permettrait aux piétons de la rue de la Citadelle de se raccorder à un secteur sécurisé.

Monsieur Laurent Jeanneret indique que le Parti Démocratique Indépendant estime que le patrimoine construit est important et le PDI est d'avis pour que le Conseil communal donne un avis du coût de la réfection de cet escalier.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que le Conseil communal a jugé bon de demander l'avis du Conseil général car il pensait aussi le conserver, mais vu l'ampleur des coûts, il était plus opportun de poser la question. Sa réfection avait été budgétée à l'époque pour fr. 65'000.-. Comme il y a beaucoup d'escaliers dans le village, il faudra simplement indiquer au Conseil communal dans quel ordre de priorité les réfections des escaliers sont à entreprendre, étant donné que les escaliers de la pharmacie sont aussi dans un mauvais état, ainsi que ceux auprès de la nouvelle cour du collège. Le coût de rénovation de ces escaliers fluctue entre fr. 65'000.- et fr. 80'000.- s'ils sont réfectionnés de la même manière que ceux situés vers la Salle de Paroisse. En effet, comme stipulé dans l'échéancier des investissements, il est prévu de refaire un escalier par législature pour ne pas surcharger les coûts au niveau de la commune.

Monsieur le Président Jean-Marc Robert demande alors aux groupes de faire des propositions pour le prochain Conseil général et demande à l'administrateur communal de prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9. Demande d'un crédit de fr. 45'000.- permettant la réfection du ralentisseur situé à la hauteur de Prairie 20

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que dans les intentions du Conseil communal, il n'était pas prévu de refaire uniquement le gendarme couché, mais plutôt la rue complète de la Prairie en deux étapes. Comme l'ont dit Messieurs Cédric Schwab et Jean-Maurice Calame, la Grande rue devra certainement être refaite au niveau des canalisations. Etant donné l'état des conduites de la rue de la Prairie, le Conseil communal ne peut pas se permettre de refaire uniquement l'enrobé, tout en sachant que les conduites d'eau potable et usée doivent être remplacées. Il est prévu dans la présente demande de crédit de refaire uniquement le gendarme couché avec une zone un peu plus grande et de renforcer le caisson et de judicieusement changer la conduite d'eau étant donné qu'elle saute régulièrement. La seule chose que le Conseil communal ne peut pas maîtriser est la conduite du PGEE et uniquement les eaux usées dans ce secteur-là. Au pire, il est possible de faire un forage dirigé sous le gendarme. Le Conseil communal estime qu'il est plus judicieux de refaire ce gendarme couché correctement plutôt que de le reflasher. Si la rue de la Prairie se refait, il y aura ainsi un élément qui ne devra plus être touché.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que cet objet a pris pas mal de temps au PLR en séance de groupe. Vu l'inconnu que représente le positionnement futur de ces conduites relatives au PGEE, il ne semble pas judicieux au PLR d'attaquer cette portion de route avec ces aménagements en sous-sol dans l'immédiat et qu'il est préférable de procéder à la réfection de la partie supérieure et visible dans un premier temps, en attendant d'avoir une visibilité plus claire sur le positionnement exact des conduites qui devront être placées en sous-sol. Ceci évitera dans le futur de devoir éventuellement détruire cet édifice qui aurait été construit durant l'année, ou en tout cas réfectionné durant l'année.

Concernant la remarque judicieuse de s'inquiéter de ce qu'il y aura à futur, **Monsieur Jean-Maurice Calame** précise que le PGEE est déjà décidé et que le Conseil communal sait déjà tout ce qu'il y a à faire et les diamètres à mettre. Cet endroit est un peu en limite de la zone qui restera en unitaire et il ne sera pas nécessaire de doubler les conduites, ce qui est impossible au centre du village. Il n'y aura de ce fait pas de conduite d'eau claire sous le gendarme couché. Par contre, le Conseil communal sait que la conduite d'eau usée fait 150 de diamètre maintenant et elle devra être mise à 300. En effet, il y a eu deux orages l'année passée qui étaient des orages qui se passent tous les 20 ans normalement, mais ils sont venus à un mois d'intervalle. Il y a eu pas mal de soucis chez les particuliers où les égouts ont complètement refoulé. Il ne suffira alors que de changer la conduite à cet endroit et de mettre un diamètre 300. Il sera peut-être dur de la mettre au bon niveau.

Monsieur Rolf Hostettler demande s'il est bien correct que le Conseil communal donne l'assurance que si le crédit est accepté, l'entier de cet ouvrage (y compris le caisson) ne sera pas retouché par la suite.

Monsieur Gian Carlo Frosio confirme les propos de Monsieur Jean-Maurice Calame et indique que de positionner la conduite de 300 correctement, du fait que s'il y a un changement de niveau, elle ne sera jamais à la bonne place. La seule solution est un forage dirigé juste sur cette longueur de 12 mètres, ce qui est tout à fait faisable. Au niveau des conduites d'eau, elles seraient changées pour ce secteur-là. Il n'y a pas d'eau claire.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant soutient cette réfection d'ouvrage. Il s'agit en effet d'un élément sécuritaire important pour se rendre du Bugnon au haut du village. Actuellement, les lignes ne peuvent plus être tracées. Le PDI a aussi discuté en séance de groupe d'un surfaçage uniquement, mais il s'avère qu'il y a une quantité plus que normale d'épaisseurs de goudron qui est sur cet ouvrage. Si on veut enlever le goudron, on arrive de nouveau à la hauteur initiale de la rue de la Prairie. Si on veut faire quelque chose qui arrive à tenir ces prochaines années, notamment le trafic agricole et trafic poids lourds qui s'en va jusqu'au Moulin, le PDI soutient tout à fait une réfection en bonne et due forme, avec le renforcement du caisson et des pentes d'attaque qui sont réglementaires de chaque côté.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud demande une suspension de séance que **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** accorde.

A la reprise de la séance, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le Parti Libéral-Radical propose le surfaçage de cet édifice au vue des frais qui vont nous incomber au niveau de ces routes ces prochaines années, spécialement au niveau de la Grande rue qui sera effectivement un chantier d'extrême envergure. Il parait judicieux au PLR d'investir quelques milliers de francs aujourd'hui pour resurfer cette partie dégradée ce qui laissera peut-être dans les années futures plus de liberté pour réfectionner un tronçon plus important de cette rue de la Prairie.

Au vue des explications données par les Conseillers communaux en charge du dossier et les coûts importants d'un simple resurfaçage du tronçon, **Madame Flavia Maire** indique que le Parti Socialiste et Libre acceptera le crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 13 voix pour et 12 contre, après le vote de Monsieur le Président Jean-Marc Robert suite à l'égalité des voix.

10. Cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel du prêt bancaire sollicité par la « Société coopérative de l'Hôtel du Cerf »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Cédric Schwab dresse un bref historique relatif au bâtiment du Cerf. Le Conseil communal a appris que ce bâtiment serait mis en vente, suite à des difficultés financières rencontrées par son propriétaire. Le Conseil communal s'est alors dit qu'il serait bien que ce bâtiment garde un caractère public et de rénover les chambres d'hôtel. Par la même occasion, le Conseil communal a appris que la Fondation de la Tourbière recherchait des locaux pour faire un musée de la tourbe. Le Conseil communal s'est alors approché de cette fondation et de fil en aiguille, la solution du cautionnement par la commune de ce projet s'est profilée. Pour monter ce projet, il a fallu créer une société coopérative la semaine dernière. Il y a eu un grand engouement au sein de la population. Suite à cela, le Conseil communal encourage les Conseillers généraux à voter ce cautionnement pour maintenir cet hôtel du Cerf et remettre en état les chambres d'hôtel, ce qui serait un plus pour le développement touristique de notre commune.

Monsieur Yvan Botteron salue et remercie tout d'abord la présence d'un spectateur sur le banc de la presse, ce qui ne s'est pas produit depuis bien longtemps. Pour en revenir au Cerf (le « F » se prononce), Monsieur Yvan Botteron indique que pour les Ponliers, il s'agit plus qu'un restaurant, c'est devenu une institution. Certains ont beaucoup de souvenirs politiques dans ce bâtiment, notamment lors du discours du 1^{er} mars pour certains, à faire la fête dans le pub qui est désormais fermé ou en allant, gamin, demander quelques paquets de biscuits militaires aux cours de répétition qui se faisaient à cet endroit-là. C'est dire si la demande qui est faite ce soir nous touche directement et fait ressortir beaucoup de souvenirs. C'est dire aussi si la proposition du Conseil communal a été accueillie favorablement le Parti Libéral-Radical. Certes, le PLR a regretté le manque de données chiffrées. Bien sûr qu'il est difficile pour les promoteurs de s'avancer publiquement sur ce terrain, le bâtiment n'étant pas acheté, mais tout de même. On demande à la commune de s'impliquer pour un montant de fr. 350'000.-, soit fr. 270.- par habitant. Evidemment aussi qu'il ne s'agit que d'un cautionnement et que nous n'aurons pas à sortir l'argent demain et probablement pas après demain. Monsieur Yvan Botteron rappelle que la plupart, si ce n'est tous les cautionnements qu'a donné notre commune se sont bien déroulés, notamment le Home Le Martagon, la patinoire et plus récemment le chauffage à distance.

Lors de la séance constitutive la semaine dernière, les participants ont été extrêmement rassurés par les chiffres clairs et les estimations prudentes avancés par les promoteurs du projet. Bien évidemment, quand on crée une entreprise (car une coopérative est une entreprise), on prend le risque que le projet ne réussisse pas; mais si tout était déjà écrit d'avance, plus personne ne ferait rien. En l'état, le risque paraît parfaitement maîtrisé; la coopérative n'achètera pas le bâtiment s'il est trop cher, la coopérative n'entreprendra pas non plus des travaux disproportionnés par rapport à sa capacité financière. Le PLR connaît les gens à la tête de ce projet qui ont toute sa confiance. Maintenant se pose quand-même la question de savoir si notre commune doit s'impliquer dans un projet qui est d'essence privée. En d'autres mots, est-ce que le rôle de la commune des Ponts-de-Martel est de permettre à une entreprise privée d'opérer un restaurant au mépris des règles de la concurrence les plus élémentaires. Posée ainsi, la question mérite un grand « non » comme réponse; ce n'est pas le rôle de la commune d'intervenir dans le domaine privé et le débat pourrait s'arrêter là et on rentrerait très fâché à la maison ce soir. Mais alors pourquoi la commune devrait s'impliquer ? Monsieur Yvan Botteron croit qu'il y a d'autres arguments et d'autres idéaux et ils sont nombreux notamment au niveau touristique et culturel et c'est bien sur ce point-là que notre autorité a un rôle à jouer. A chaque fois que Monsieur Yvan Botteron suit l'autoroute le long du Littoral, il est jaloux des deux vallées voisines qui ont chacune un grand panneau brun; La Brévine avec sa thématique du froid et le Val-de-Travers avec son absinthe. La Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel est toujours oubliée. Ceci mis à part et plus concrètement, Monsieur Yvan Botteron constate que nous n'avons presque pas de chambre à offrir aux visiteurs de passage et la

seule réponse que nous pourrions donner à un fondeur épuisé en hiver qui arriverait aux Ponts-de-Martel s'est de l'envoyer retourner à La Sagne faire encore 7 km pour aller se loger. Ce n'est pas une critique envers nos voisins sagnards, mais ça ne va pas et le projet du Cerf a là quelque chose de concret à proposer.

Finalement, depuis plusieurs années, nous mettons en valeur notre riche histoire dans le domaine de la tourbe. La tourbe a longtemps représenté un pan important de notre économie locale, pan qui a été sacrifié en 1987 par l'acceptation de l'initiative de Rothenthurm, c'est dire si la tourbe est quelque part inscrite dans nos gènes communaux. Evidemment que la mise en avant des tourbières de notre vallée a déjà été initiée, notamment pas la mise sur pied des sentiers de la tourbière qui font l'objet de nombreuses visites d'écoles, d'associations ou de privés. Il s'agit d'une réalisation sublime qui permet la découverte de la nature, la pratique de la photographie, la réalisation d'un record mondial d'ocarinas ou encore l'exposition de vitraux en plein air. Il manque cependant un outil. Il manque une structure muséale qui serve à la fois de lieu d'exposition et de centre d'interprétation. Dans ce sens-là, le Cerf peut servir d'écrin à tout cela et cela s'inscrit parfaitement dans l'optique d'une politique de soutien communal à la fois à la culture et au tourisme. C'est bien dans ce sens-là que le Parti Libéral-Radical soutiendra le cautionnement qui est proposé ce soir qui est parfaitement compatible avec sa politique et avec ses valeurs. Nous nous devons d'exister en tant que « Les Ponts-de-Martel », nous pouvons le faire et nous allons le faire avec conviction et enthousiasme.

Monsieur Guillaume Maire annonce qu'il ne sera pas autant touffu dans ses propos mais indique que le Parti Socialiste et Libre rejoint les propos de Monsieur Yvan Botteron et pense effectivement que le cautionnement est une excellente chose de la part de la commune pour cette société coopérative et il est nécessaire pour donner cet élan à cette société qui demande seulement ça. Le développement touristique est effectivement un point très nécessaire pour notre belle région et le PS espère que le groupe de citoyens mentionné dans la presse ne mette pas des bâtons dans les roues dans ce projet.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant s'est déclaré ouvert à ce cautionnement lors de sa séance de groupe qui s'est déroulée un jour avant la séance constitutive de cette société coopérative. Lors de cette séance de groupe, le PDI a mis un bémol notamment au niveau du prix maximum qui devait être offert pour le bâtiment et ne pas aller jouer des enchères folles si le bâtiment devait à venir en faillite. Donc le groupe PDI a décidé que c'était une bonne chose pour autant que la démesure ne l'emporte pas sur la raison, mais cette coopérative à toutes ses raisons d'exister et est promise à un bel avenir. L'engouement des Ponliers lors de la séance constitutive montre que ce bâtiment du Cerf tient à cœur à bon nombre de Ponliers puisqu'en effet, on a tous des histoires et des souvenirs dans ce bâtiment. C'est pour cette raison que le Parti Démocratique Indépendant est d'accord pour que la commune des Ponts-de-Martel s'engage dans le cautionnement de ce prêt. Historiquement, les Ponliers sont de nature plutôt optimiste et fonceuse, comme en témoignent les projets du Bugnon, des abattoirs, du chauffage à distance et bien d'autres. Le PDI souhaite plein succès à cette coopérative pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

11. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le Président Jean-Marc Robert laisse la parole aux partis pour présentation de leurs candidats.

